

RESIDENCE DU RWANDA.

N° 2393 / Peaux.

TRES IMPORTANT.

OBJET: Peaux.-

KIBUNGO



4258

462 / Peaux  
20 - 12 - 46

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Par ma lettre 850/Peaux du 23 avril 1946, je vous faisais savoir que Monsieur le Gouverneur avait été amené à constater que 24 % des peaux de bovidés exportées avaient encore été séchées au soleil et je vous invitais à prendre les mesures nécessaires pour combattre cette pratique.

Or, je constate à présent que, loin d'y mettre un terme, les propriétaires de gros et petit bétail continuent dans une large proportion à sécher les peaux au soleil et évitent de les présenter dans les centres de préparation.

Je vous prie de donner, à nouveau, aux autorités indigènes des instructions formelles à cet égard et de prendre, en outre, les mesures propres à assurer obligatoirement le séchage à l'ombre.

J'ai, d'autre part, constaté que certains hangars manquaient d'aération suite au manque de soins apportés dans l'entretien de leurs abords. Ceux-ci sont souvent envahis par une brousse dense qui empêche tout passage de l'air ou du vent. En d'autres endroits, les cadres tendeurs sont ou de dimensions trop exigües ou disposés si étroitement les uns contre les autres que l'aération, cependant indispensable, est quasi nulle.

J'attire votre attention sur l'intérêt qu'offre aujourd'hui, pour l'indigène, la vente des peaux. Elles se paient déjà à raison de 28 frs. le Kg. à Kigali.

On enregistre également un revirement dans le prix des peaux de chèvres. Ces dernières sont, pour l'heure, recherchées. Si on se donnait la peine de les sécher rationnellement nous trouverions dans ce domaine une ressource nouvelle et rémunératrice.

Je vous demande d'apporter une attention toute spéciale aux présentes instructions et de faire un effort afin que nous obtenions bientôt les résultats recherchés.-

Le Résident du Rwanda, G. SANDEHART,

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

KIBUNGO